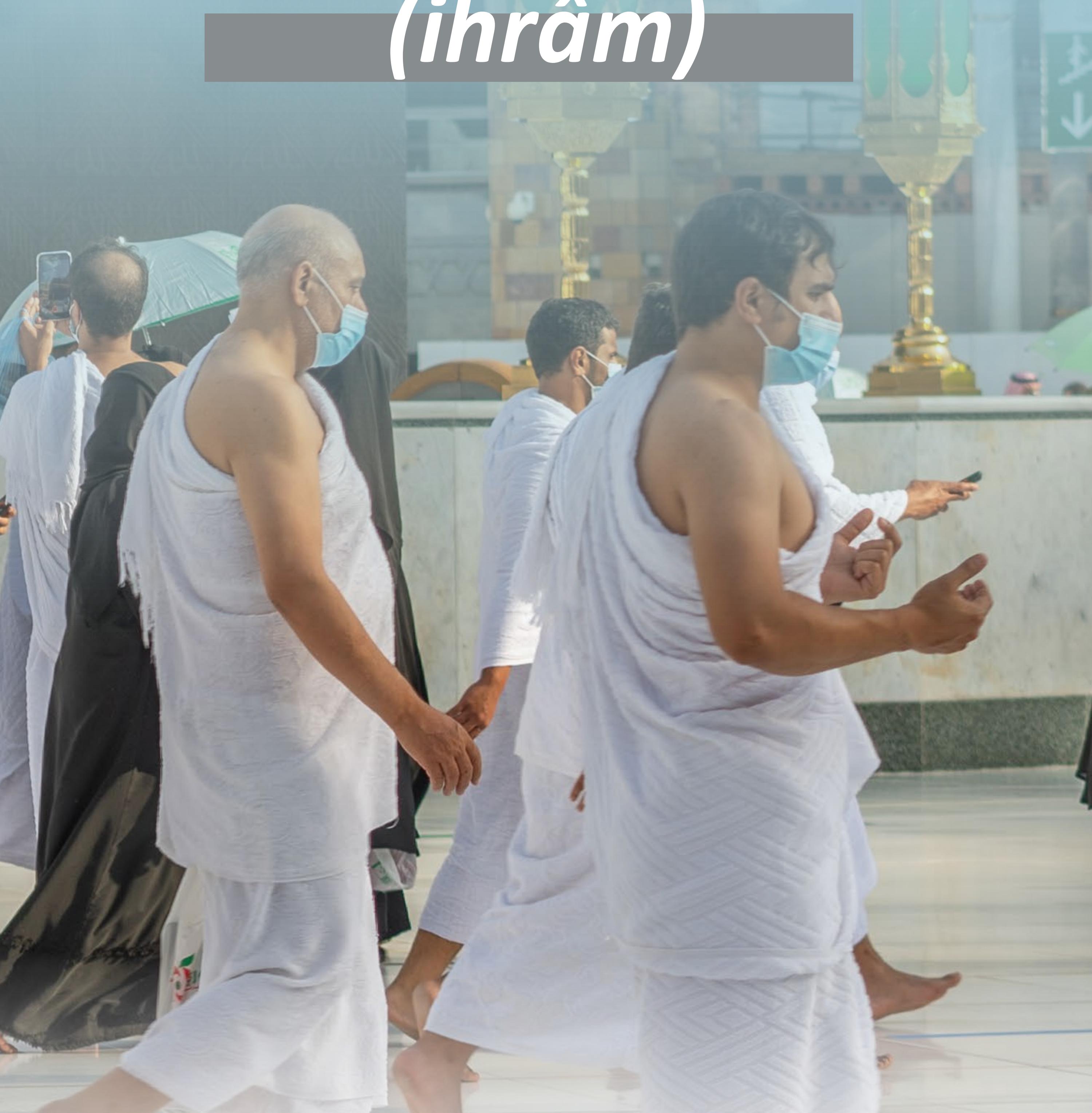


# Guide de sensibilisation relatif à la sacralisation *(ihrâm)*



Partenaire stratégique



وزارة الحج والعمرة  
MINISTRY OF HAJJ AND UMRAH



Ce guide est disponible dans les langues suivantes, tu peux le télécharger en cliquant sur le lien correspondant :

English

ENG

عربی

AR

বাংলা

BEN

Bahasa Indonesia

IND

Français

FRA

Hausa

HAU

Türkçe

TUR

ُورجِہ

URD

Español

SPN

Русский язык

RUS

Bahasa Malaysia

MAY

ଶବ୍ଦକାଳ ଭାଷାରେ

SIN

አማርኛ

AMH

فارسی

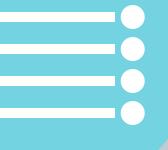
PER

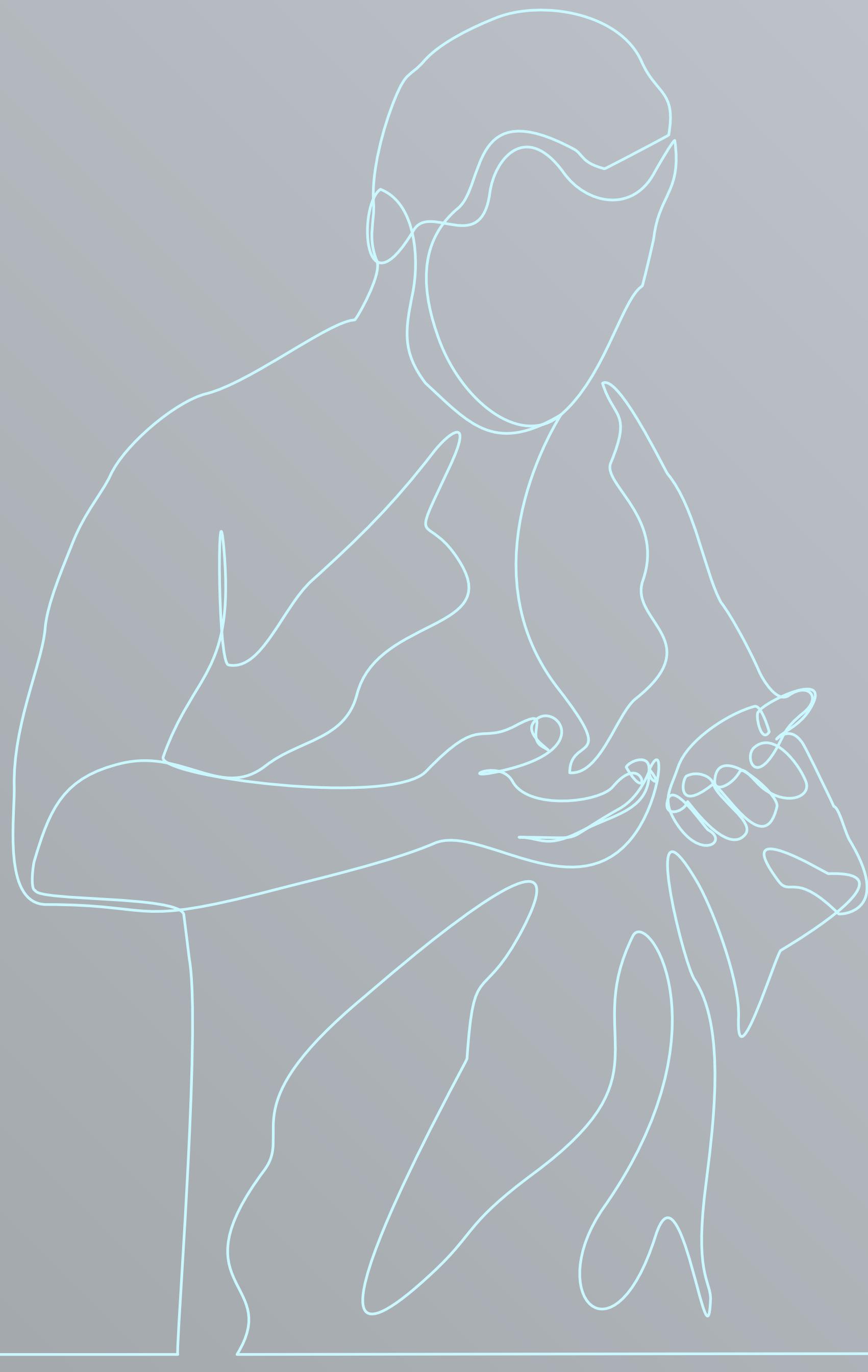
o'zbek

UZB

हिंदी

HIN





# Introduction

---

La sacralisation est la première étape dans ton parcours spirituel. C'est une œuvre du cœur, frère pèlerin qui accomplit le Hajj ou la Omra, qui te fait entrer dans une adoration grandiose qu'Allah nous a ordonné d'accomplir avec une intention sincère et d'achever comme il se doit en vue d'obtenir Son agrément. Allah dit en effet : « *Et accomplissez pour Allah le Hajj et la Omra* » Sourate 2, Al-Baqarah, verset 196.

Dans ce guide de sensibilisation, nous prendrons connaissance de tout ce dont tu auras besoin pour te sacrifier.

# Sommaire

Clique sur n'importe quel titre pour accéder à la page voulue



- ▶ Qu'est-ce que la sacralisation ?



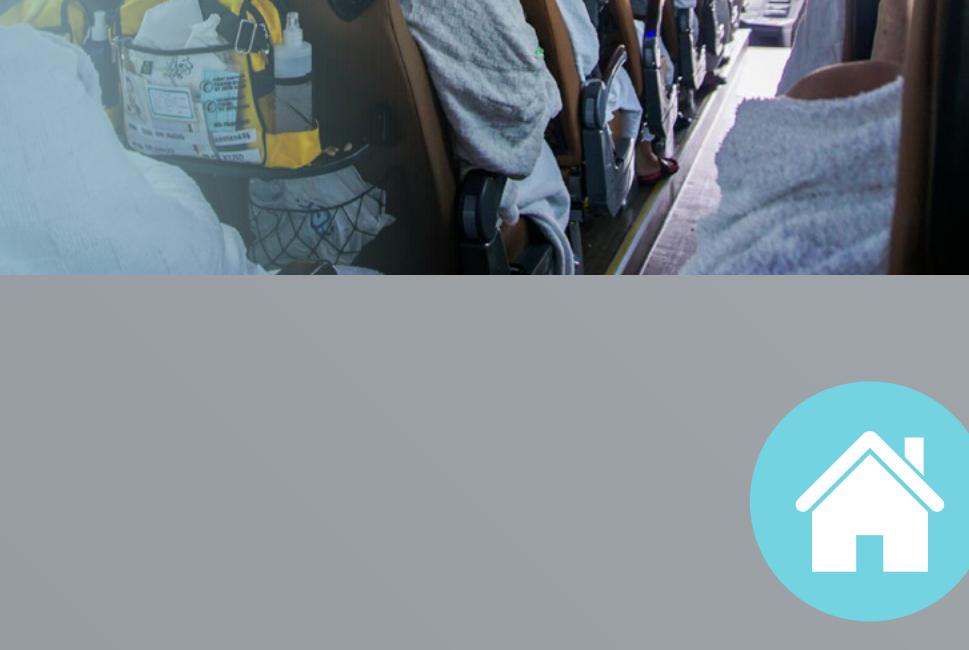
- ▶ Le vêtement de sacralisation



- ▶ La condition (*ichtirât*)



- ▶ La *talbiyah*



- ▶ **Les lieux où on se sacralise**



- ▶ **Les interdits de la sacralisation**



- ▶ **Pour se prémunir contre l'intertrigo et les écorchures sur les cuisses**



- ▶ **Règles de bienséance à respecter par le pèlerin sacralisé**



**Numéros importants qui vous intéressent**





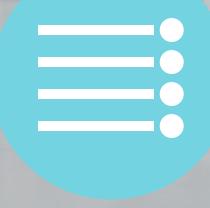
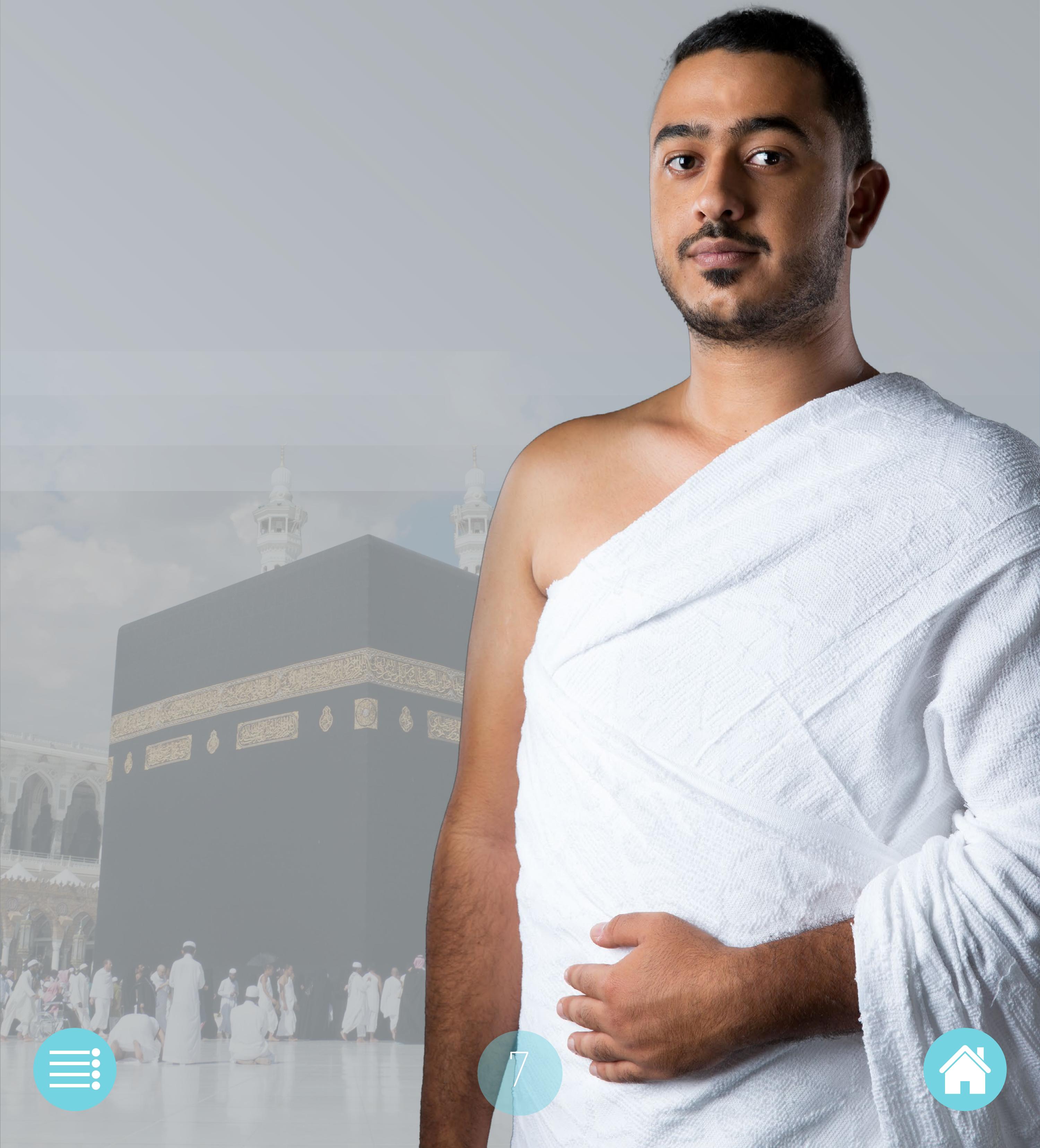
# Qu'est-ce que la sacralisation ?

1

C'est l'entrée dans l'adoration du Hajj ou de la 'Omra et elle consiste à avoir dans son cœur l'intention d'entrer dans le Hajj ou la 'Omra et à commencer par réciter la talbiyah.

2

Le pèlerin doit proclamer l'adoration qu'il a l'intention d'accomplir lorsqu'il commence à réciter la talbiyah en disant : «*Labbayka 'umrah*» (Je réponds à Ton appel pour accomplir une Omra) ou bien «*Labbayka hajjâ*» (Je réponds à Ton appel pour accomplir un Hajj).



**3** La Sunna prescrit d'accomplir les petites ablutions avant d'avoir l'intention de se sacraliser.

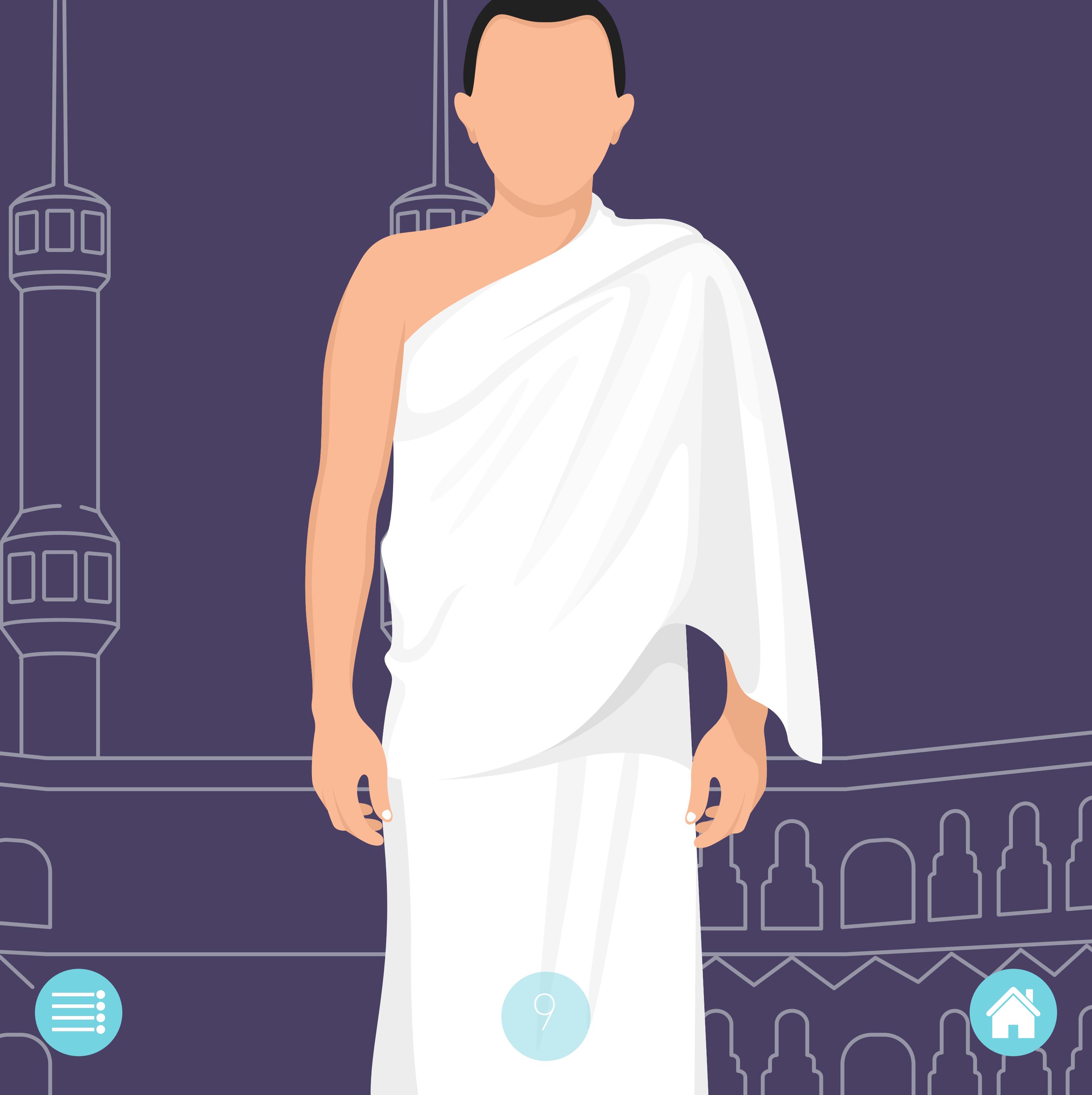
**4** Une fois l'intention formulée, les rites commencent et le pèlerin doit s'abstenir de tout ce qui est interdit lorsqu'on est en état de sacralisation.



# Le vêtement de sacralisation

**Le pèlerin sacralisé** doit couvrir le bas de son corps avec un Izar et le haut de son corps avec un Rida. Il est prescrit que ce vêtement soit de couleur blanche.

**Le pèlerin peut utiliser une pochette** autour de la taille afin d'empêcher son pagne de tomber et de garder ses effets personnels, son téléphone et son argent.

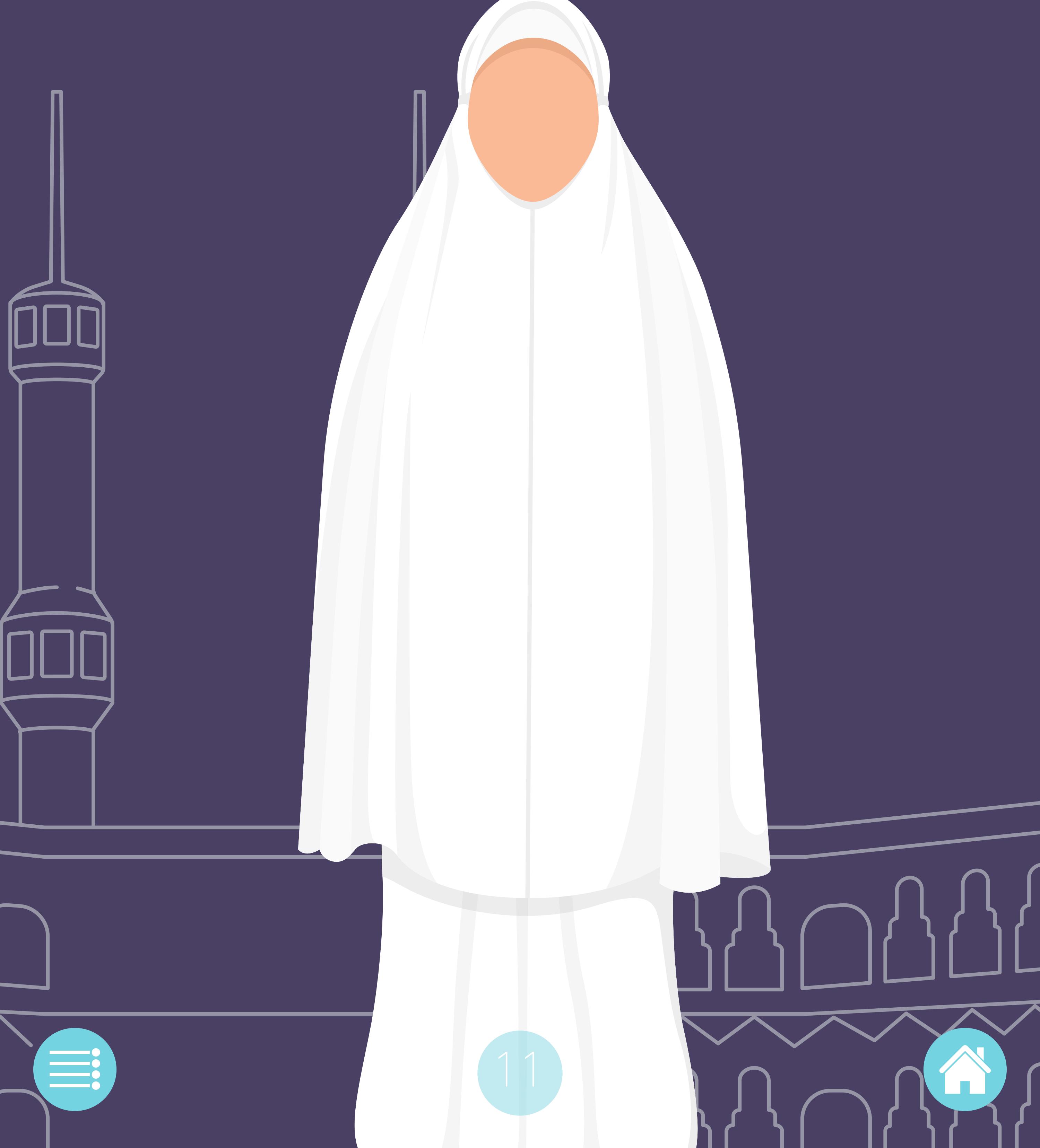


Tous les gens sont égaux dans leurs vêtements et leur allure, sans différences liées à la couleur ou à la richesse et stationnent dans le même lieu afin d'invoquer et de supplier Allah.



**La femme peut se sacraliser en portant le vêtement qu'elle veut, à condition :**

- 1 Qu'il soit ample et qu'il la couvre, mais qu'il n'entrave pas ses mouvements.**
- 2 Qu'il ne soit pas beau au point de jeter le trouble parmi les hommes.**
- 3 Lorsqu'elle se sacralise, la femme découvre son visage et ses mains, sauf si elle est en présence d'hommes [qui lui est étranger]. Dans ce cas, elle se couvre le visage avec un voile qui ne comporte pas de fente laissant apercevoir les yeux.**





# La condition (*ichtirât*)

Lorsque le pèlerin qui accomplit le Hajj ou la Omra craint de ne pas achever ses rites en raison d'une maladie, d'une excuse religieusement valable ou d'une raison indépendante de sa volonté, il lui est prescrit de poser une condition dans son intention en disant après avoir dit qu'il va accomplir un Hajj ou une Omra :

**Si quelque chose me retient, je me désacralise là où Tu m'as retenu.**

**(Il peut le dire dans n'importe quelle langue qu'il maîtrise)**

**Si le pèlerin dit cela et pose cette condition puis que survient quelque chose qui l'empêche de terminer son pèlerinage, il lui est permis de se désacraliser sans aucune suite.**







# La *talbiyah*

**Elle consiste** à dire : «**Je réponds à Ton appel ô Allah, je réponds à Ton appel. Je réponds à Ton appel, Tu n'as pas d'associé, je réponds à Ton appel. La louange et le bienfait T'appartiennent ainsi que la souveraineté, Tu n'as pas d'associé.**»

**Sa signification** : Nous sommes venus ô Allah répondre à Ton appel d'accomplir le Hajj et la Omra année après année, en reconnaissant que Tu es Unique et que Tu mérites d'être adoré, et en reconnaissant Ton bienfait et la perfection de Ta souveraineté. Ceci est le slogan solennel des pèlerins qui accomplissent le Hajj ou la Omra par lequel ils proclament leur servitude et leur obéissance au Créateur et Pourvoyeur de bienfaits – Gloire et Majesté à Lui.

**Les hommes doivent dire cela à haute voix et les femmes à voix basse**



**La talbiyah doit être récitée dès le début de la sacralisation**

**On cesse de réciter la *talbiyah* :**

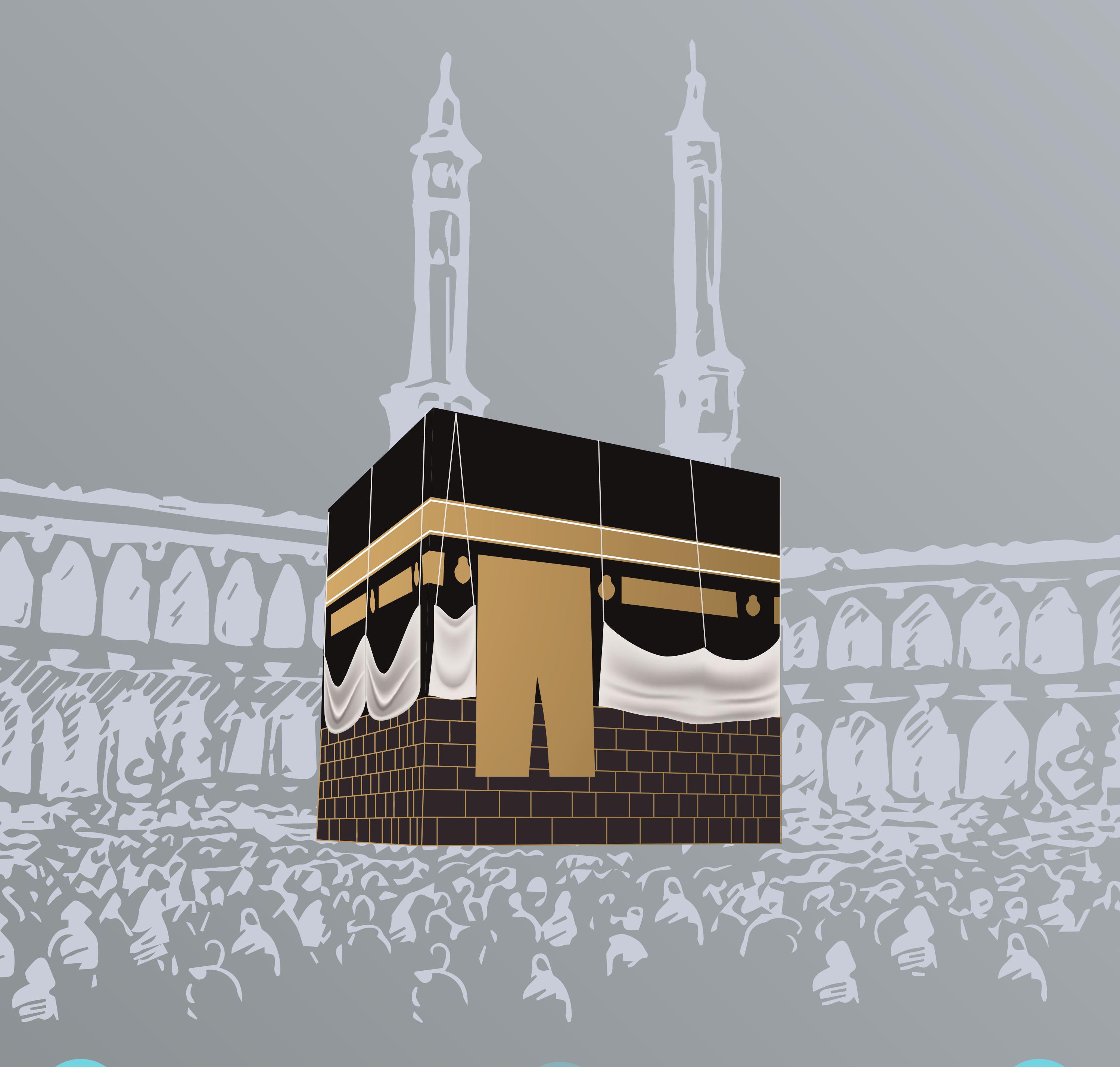


**Pour celui qui accomplit  
une Omra :**

En commençant les  
circummanbulations  
[autour de la Ka'ba]

**Pour celui qui accomplit  
le Hajj :**

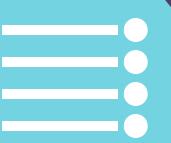
lorsqu'il lapide la stèle  
dite Al-'Aqabah.



# Les lieux où on se sacralise

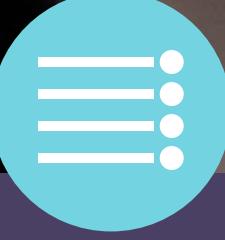
**C**omme signe de vénération de la Maison Sacrée d'Allah, le Messager d'Allah – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège- a déterminé des lieux (mîqât) situés hors de La Mecque à partir desquels ceux qui viennent accomplir le Hajj ou la Omra doivent se sacraliser. Ils doivent ensuite répéter la talbiyah avant d'entrer dans le Sanctuaire. Ces lieux sont différents selon la provenance des pèlerins.

**L**e pèlerin qui accomplit le Hajj ou la Omra qui habite loin de la Mecque doit se sacraliser à ces endroits ou à des endroits qui sont au même niveau, que le pèlerin vienne par les airs ou par la route. Il ne doit pas dépasser ces emplacements sans s'être sacrifié.





**Les avions atterrissant à Djeddah annoncent habituellement l'heure où ils seront au niveau du mîqât afin de permettre aux pèlerins de se sacraliser.**





## Il y a trois catégories de gens pour ce qui est de la sacralisation

1

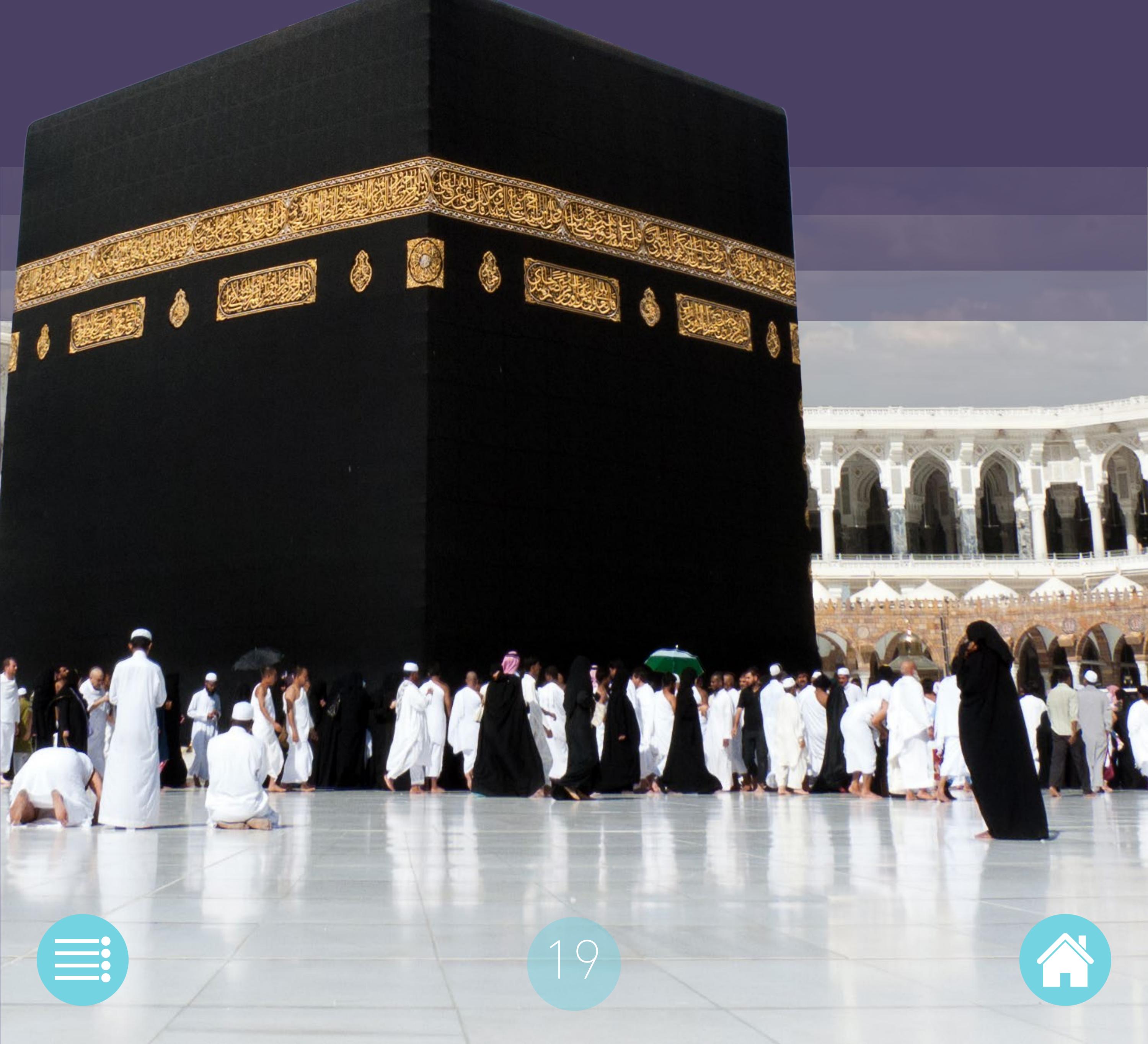
**Celui qui se trouve à La Mecque** doit se sacrifier pour la ‘Omra dans le lieu le plus proche situé à l’extérieur du Sanctuaire, comme la mosquée de la Mère des Croyants ‘Â`ichah à At-Tan’îm. Pour le Hajj, il doit se sacrifier là où il se trouve.

2

**Celui qui se trouve entre la Mecque et un des miqât** doit se sacrifier là où il se trouve pour le Hajj ou pour la ‘Omra.

3

**Celui qui se trouve au-delà des miqât** doit se sacrifier au miqât ou d’un lieu qui se trouve à son niveau pour le Hajj et la ‘Omra.



## Dhou al-Houlayfa

Al-Jouhfa

Dhat 'Irq

- 1 À l'intérieur des limites du Sanctuaire

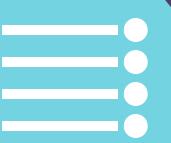


- 2 Entre La Mecque et un des miqât

Yalamlam

Qarn al-Manazil

- 3 Celui qui se trouve au-delà des miqât



**1** **Dhou al-Houlayfa** est le mîqât des habitants de Médine et est situé à 420 km de La Mecque.

**2** **Al-Jouhfa** est le mîqât des habitants du Levant et de ceux qui habitent sur leur route. Il est situé à 187 km de La Mecque et les gens se sacralisent aujourd’hui à Râbigh qui est situé à 204 km de la Mecque.

**3** **Qarn al-Manazil** est le mîqât des habitants du Nedjd et de ceux qui habitent sur leur route. Il est situé à 94 km de la Mecque.

**4** **Yalamlam** est le mîqât des habitants du Yémen et de ceux qui habitent sur leur route. Il est situé à 115 km de la Mecque.

**5** **Dhat 'Irq** est le mîqât des habitants de l'Irak et de ceux qui habitent sur leur route. Il est situé à 92 km de la Mecque.







# Les interdits de la sacralisation

## Interdits d'ordre général



Avoir des rapports intimes

Conclure un contrat de mariage

Chasser du gibier

Se raser les cheveux et se couper les ongles

Se parfumer



## Interdits propres aux hommes



**Se couvrir  
la tête**



**Porter des vêtements cousus  
qui épousent la forme de  
n'importe quel membre du  
corps.**

## Interdits propres aux femmes



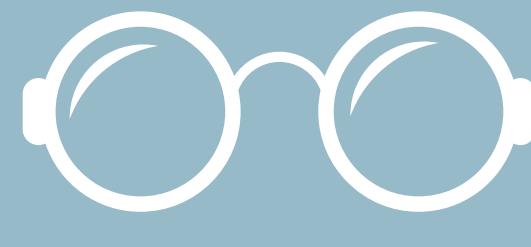
**Se couvrir  
le visage**



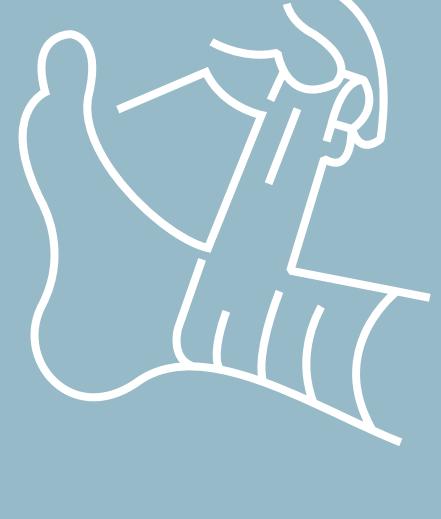
# Ne font pas partie des interdits de la sacralisation



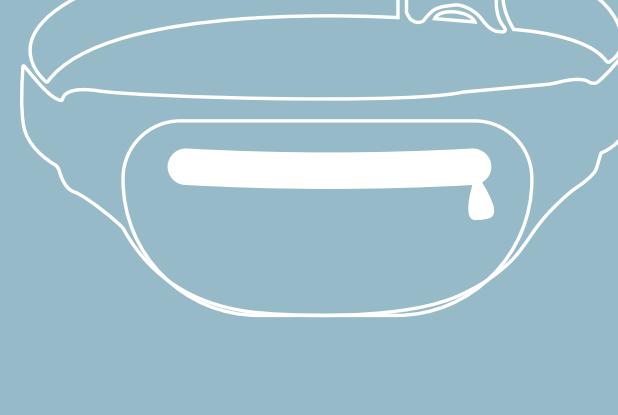
Se laver



Porter des lunettes, une  
bague ou une montre



Panser des  
blessures



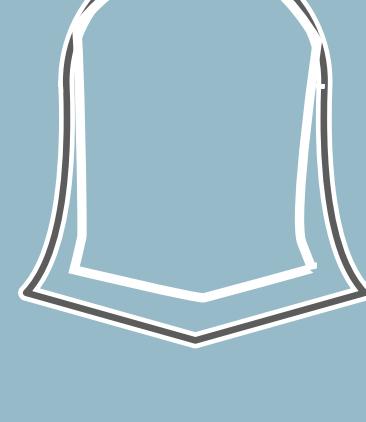
Porter une ceinture et  
une pochette à ceinture



Porter des  
sandales



Porter  
un parasol



Pour la femme, se couvrir le  
visage et les mains.



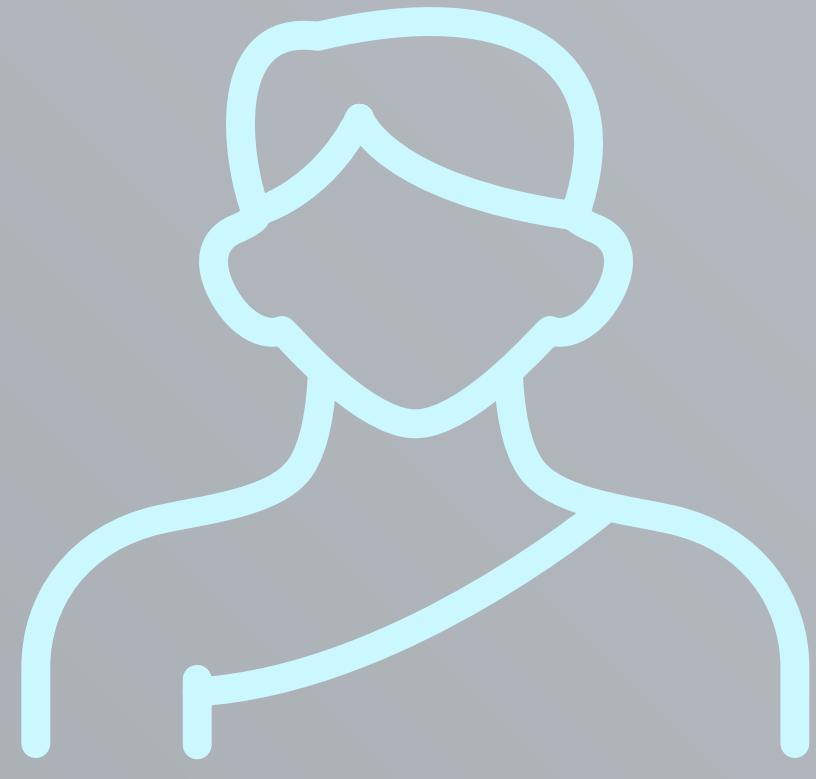


# Prévention des irritations cutanées et des inflammations des plis du corps après l'état d'ihram

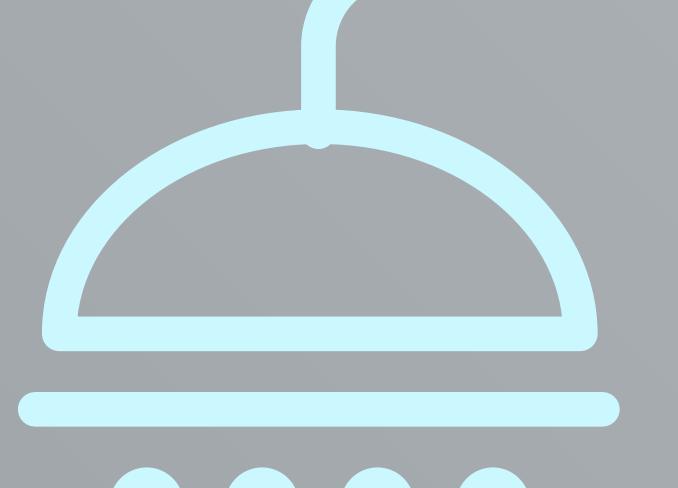
L'intertrigo et les écorchures sont répandus parmi les pèlerins, particulièrement ceux qui sont en surpoids et les personnes diabétiques, puisque la peau est atteinte d'inflammation et une rougeur apparaît à l'intérieur des replis de peau des cuisses et parfois à l'intérieur des aisselles ou sous les seins, accompagnée d'une irritation dérangeante et parfois douloureuse.



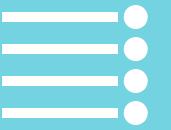
# Comment s'en prémunir ?



**Bien aérer les parties du corps où se trouvent des replis de peau, comme les cuisses et les aisselles.**

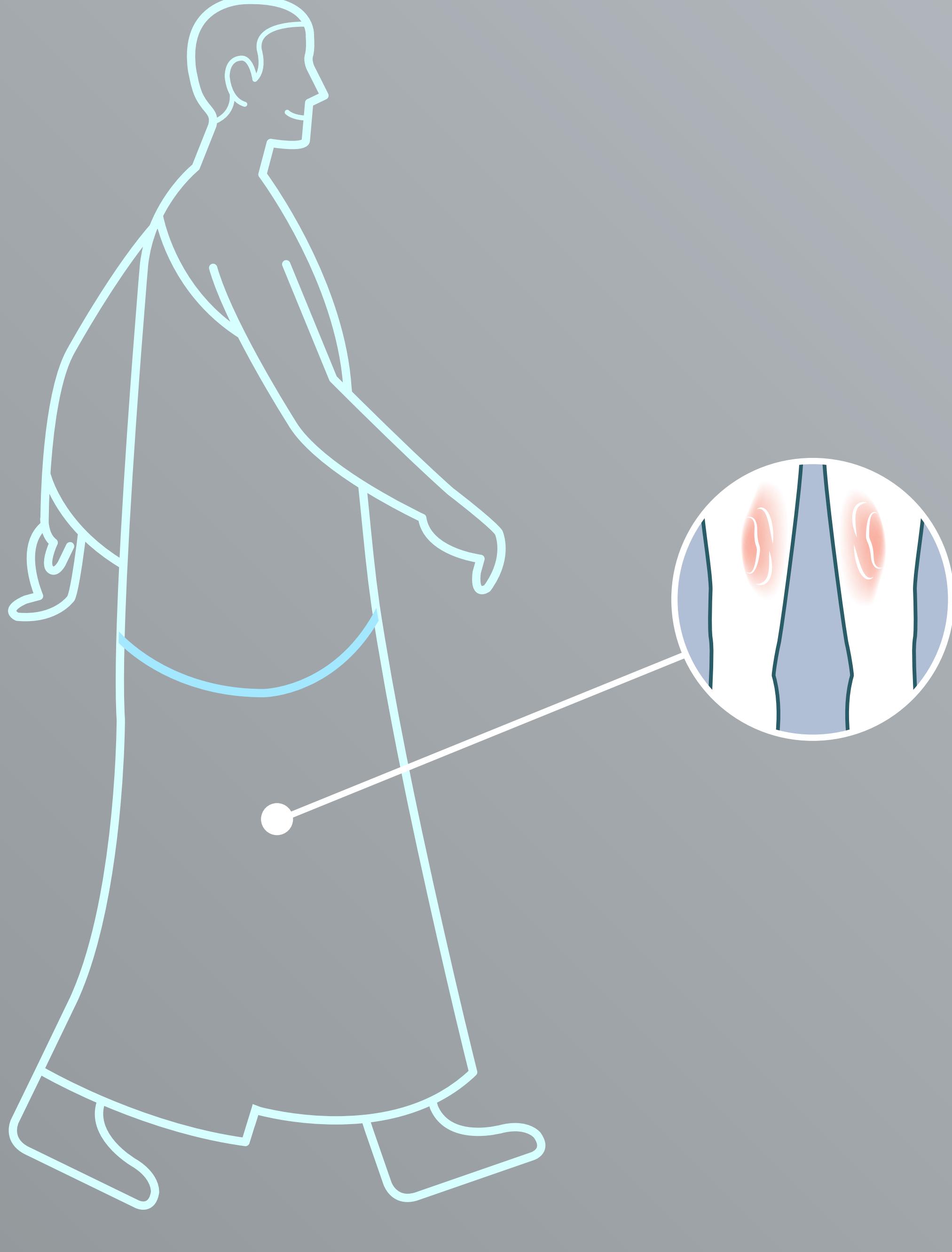


**Prendre soin de son hygiène corporelle et utiliser des pommades avant de commencer à marcher.**





**Utiliser des pommades cicatrisantes et bien laver la zone à traiter avant d'appliquer le remède.**





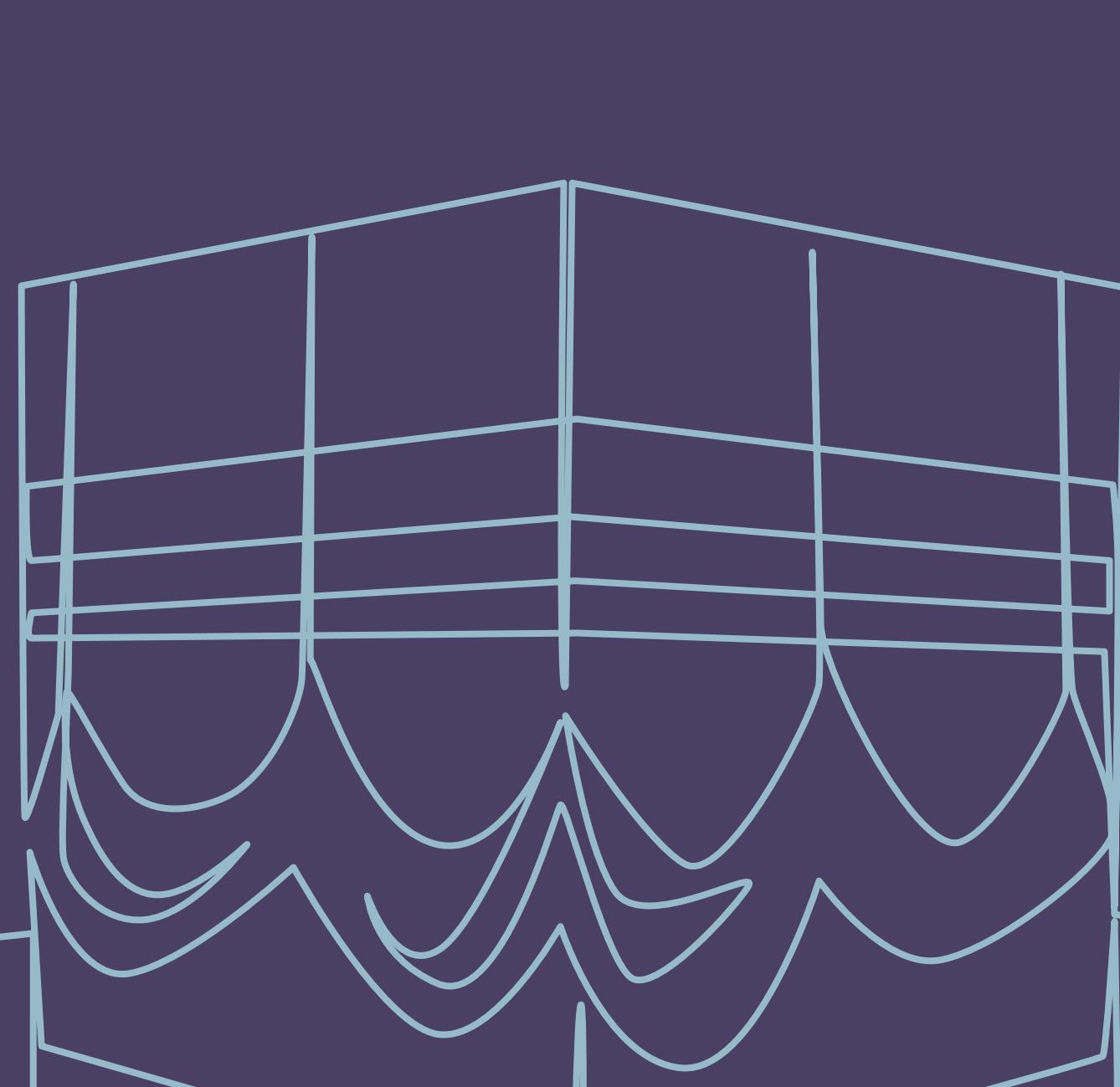
# Règles de bienséance à respecter par le pèlerin sacralisé

Dès lors qu'il se sacrifie, le pèlerin accomplit une adoration grandiose et il doit donc veiller à bien choisir ses paroles, ses actes et ses comportements de manière à multiplier sa rétribution, conformément aux paroles d'Allah «Le pèlerinage se fait pendant des mois bien connus. Si l'on se décide de l'accomplir, alors point de rapport sexuel, point de perversité, point de dispute pendant le pèlerinage. Et le bien que vous faites, Allah le sait. Et prenez vos provisions; mais vraiment la meilleure provision est la piété. Et redoutez-Moi, ô doués d'intelligence!» Sourate 2 , Al – Baqarah, verset 197.

Recommandations et précautions d'ordre général :



- 1 **Tu dois renouveler ton intention et ta sincérité à l’égard d’Allah**, car ta venue et ton pèlerinage n’ont comme cause que ton amour d’Allah, ton obéissance à Son ordre, ton désir de remporter Sa miséricorde et Sa rétribution et ta crainte de Son châtiment. Ta motivation ne doit être ni l’ostentation et la recherche de prestige, ni pour que l’on dise «Untel a fait le pèlerinage» et que l’on te qualifie de *hâjj* (pèlerin).
- 2 **Veille à apprendre les jugements relatifs au Hajj et à la Omra** et à questionner les gens de science de ta délégation au sujet de ce qui te paraît problématique. Tu trouveras d’ailleurs dans ce guide et dans les autres tout ce dont tu as besoin.
- 3 **Aie un bon comportement** avec les gens en général et avec tes compagnons pèlerins en particulier, en les saluant, en leur souriant, en t’abstenant de te disputer avec eux et en leur apportant ton assistance et ton aide lorsqu’ils en ont besoin.



**4 Sois serein et doux** dans toutes les situations auxquelles tu feras face, conformément aux paroles du Prophète – qu’Allah le couvre d’éloges et le protège – qui dit: «**Allah est doux et Il aime la douceur. Il donne pour ce qui est fait avec douceur plus qu’Il ne donne pour ce qui est fait avec agressivité ou avec une autre attitude.**»

**5 Suis les instructions des instances organisatrices du Hajj et de la Omra** ainsi que les orientations des superviseurs de la délégation, ce qui garantira le bon déroulement du parcours et l’absence de désagréments pour les autres.



# Numéros importants qui vous intéressent

**911**

Pour signaler des urgences et solliciter l'intervention des services de sécurité

---

**937**

Pour les demandes de conseil et les questions médicales

---

**920002814**

Pour entrer en contact avec le centre de communication du Ministère du Hajj et de la Omra chargé de répondre aux questionnements des hôtes du Tout Miséricordieux.

---

**1966**

Pour les questionnements relatifs à la Mosquée Sacrée et la Mosquée du Prophète



**Tu as la possibilité d'obtenir le reste des guides de sensibilisation en visitant le site du Ministère du Hajj et de la Omra (*en cliquant ici*).**

Tu trouveras dans ces guides toutes les orientations et les directives qui te permettront d'accomplir tes rites en toute sérénité.



**Partenaire stratégique**



**Partenaires dans le bien**



Zakat, Tax and Customs Authority



الهيئة العامة للطعام والدواء  
Saudi Food & Drug Authority



**Qu'Allah accepte  
vos œuvres et vos  
efforts**

**Pour plus d'informations  
de sensibilisation, abonnez-  
vous à nos comptes  
sur les réseaux sociaux**



**Haj.gov.sa | @HajMinistry**

**وزارة الحج والعمرة**

MINISTRY OF HAJJ AND UMRAH

